

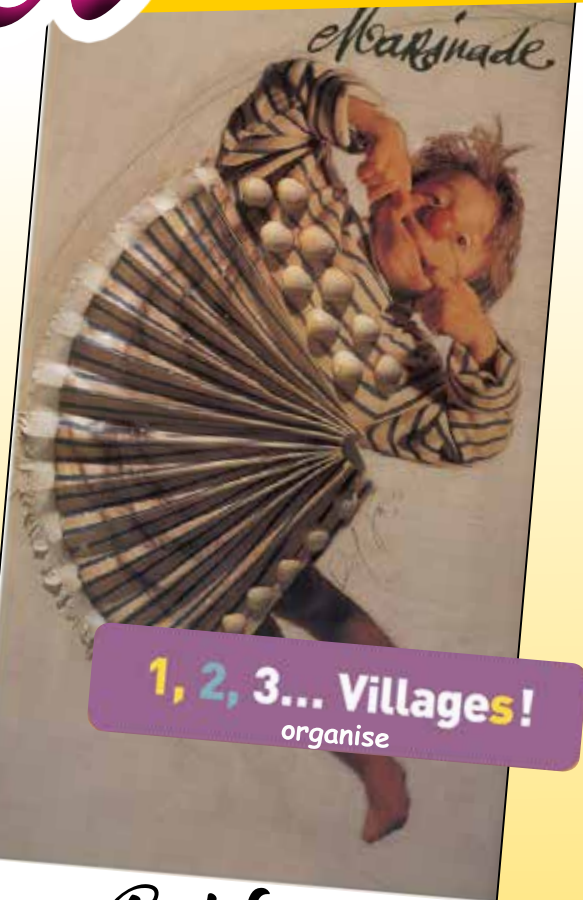


Dietwiller



fête de la musique

vendredi 21 juin 2019



1, 2, 3... Villages!
organise

Bal folk

samedi 22 juin 2019

MARINADE



Sommaire

Infos mairie	p. 2	Compte rendu du Conseil Municipal du 23 mai	p. 6 à 13
Etat civil	p. 2	Urbanisme	p. 14
Evènements du mois	p. 3 à 4	Informations pratiques	p. 15 à 16
Agenda des manifestations	p. 4	Votre rubrique	p. 16
Saviez-vous que ?	p. 5		

Infos mairie

La mairie est ouverte les :

- ▶ lundis de 13h30 à 19h
- ▶ mardis de 9h à 12h et de 13h30 à 19h
- ▶ jeudis de 16h à 18h
- ▶ vendredis de 9h à 12h et de 14h à 18h

La mairie est fermée les :

- ▶ mercredis et samedis

- ▶ **Téléphone** : 03.89.26.88.88
- ▶ **Fax** : 03.89.26.86.67
- ▶ **Mail** : comdiet@wanadoo.fr
- ▶ **Site internet** : www.mairie-dietwiller.fr
- ▶ **Adresse** : 42, rue du Général de Gaulle
68440 DIETWILLER
- ▶ Le bulletin est consultable sur le site de la mairie

▶ Parution du prochain bulletin municipal : juillet 2019

- ▶ Date limite de dépôt des informations à faire paraître dans le prochain bulletin : voir avec Emilie.



Merci

La municipalité remercie chaleureusement tous les participants à

la journée citoyenne
qui fut une très belle réussite !

La matinée s'est terminée par la dégustation d'un succulent sanglier préparé et offert par les chasseurs !



Etat civil

Naissance :

Lancelot BOUCHER
le 15 avril 2019



Avec Marinade pour deux évènements

Marinade est né en 1990 en Normandie d'une passion partagée pour la musique, la fête, les danses traditionnelles et la mer.

Aimant partager une musique d'inspiration celtique et résolument acoustique, le répertoire du groupe est composé de chants marins traditionnels, de compositions sur des faits historiques maritimes et de chansons sur des thèmes actuels.

Marinade a donné plus de mille concerts en France et à l'étranger (Belgique, Pays bas, Danemark, Pologne, Québec, Allemagne...) et a enregistré quatre albums.

En plus des spectacles, le groupe anime des ateliers de création de chansons, de danses traditionnelles, de pratique instrumentale et de musique verte.

Les musiciens : Dany: chant, violon, basse. Mimile: chant, guitare, instruments à vent. Pinuche: chant, accordéon diatonique, basse.



fête de la musique
avec le groupe normand

Marinade



vendredi 21 juin 2019 dès 19h

place Allemans du Dropt Dietwiller
petite restauration et boissons

Organisée par la Commune de Dietwiller
et les Zélés du Bonheur



Fête de la musique

Fidèle à l'esprit de la fête de la musique, nous attendons tous ceux qui ont envie de s'exprimer avec leur voix ou leur instrument ! Nous aurons plaisir à vous entendre à partir de 19h, avant le concert de Marinade.

Renseignements et inscriptions :

Raymonde Seiler-Steiner - 06 10 39 33 25

1, 2, 3... Villages!
organise

Bal Folk

Samedi 22 juin

Salle des Fêtes de Dietwiller

19h30 : Initiation aux danses Folk
à partir de 20h00 : Bal Folk

Entrée libre - Buvette et
petite Restauration



Organisé par
les Commissions
Culture de Dietwiller,
Landser et Schlierbach

Le bal folk c'est quoi ?

C'est un moment convivial où l'on danse des danses « folk » !

Par leur grande simplicité et leur grande variété (danses collectives ou en couple), les danses folk permettent à quiconque, même avec deux pieds gauches, de s'amuser, d'apprendre, de se rencontrer, de partager plein de choses avec plein de gens. C'est un moment fort de mise en mouvement, de plaisir et de lien social.

Les trois villages de Dietwiller, Landser et Schlierbach se réjouissent de vous accueillir pour cet évènement exceptionnel !

Événements du mois

Plaza Francia Orchestra : Spectacle Filature Nomade, en partenariat avec Dietwiller



Pionniers de la réinvention électronique du tango avec Gotan Project au début des années 2000, Christoph H. Müller et Eduardo Makaroff ont contribué à remettre le tango argentin à la mode. Cette vague s'est répandue dans le monde entier et particulièrement en France, un pays qui très tôt a été un épicerie d'une musique qui se danse à deux dans les innombrables milongas. En 2014, ils poursuivent leur exploration d'un genre par essence musique de fusion avec Plaza Francia. À ce nouveau groupe, ils associent **Catherine Ringer, chanteuse des Rita Mitsouko**. Aujourd'hui, ils reviennent aux racines africaines d'un tango qui s'est avant tout construit sur la danse et les percussions. Voilà comment Plaza Francia Orchestra ose s'en prendre au maître du tango instrumental contemporain, Astor Piazzolla (1921-1992), en reprenant Oblivion, un de ses morceaux mythiques qu'il agrément de percussions.

Samedi 8 juin à 19h - Filature Mulhouse
Tarifs : 14€ au lieu de 28 - tarif réduit : 10€
Renseignements et réservations :
Emilie - mairie : 03 89 26 88 88

Agenda des manifestations

Mois	Date et heure	Événement	Lieu
Juin	Samedi 8 19h	Plaza Francia Orchestra	La Filature Mulhouse
	Mercredi 19 de 10h à 12h	Passage du Médiabus	Place Allemans du Dropt Dietwiller
	Vendredi 21	Fête de la musique	Place Allemans du Dropt Dietwiller
	Samedi 22	Bal folk	Place Allemans du Dropt Dietwiller
	Samedi 22	Démonstration de taille d'arbres ⁽¹⁾	Ancienne station d'épuration Dietwiller
Juillet	Lundi 8 de 16h30 à 19h30	Don du sang	Salle des fêtes Dietwiller
Août	Dimanche 4 à 13h30	Tour Alsace 2019	Rue du Général de Gaulle
	Dimanche 18 Toute la journée	Finale départementale de labour	Ancien stade de foot Valbonne

(1) Démonstration de taille d'arbres

Route d'Eschentzwiller, après la ferme Helfenstein. Cours annulés si forte pluie ou vent fort. Avoir une tenue adaptée et apporter gants et des sécateurs. Contact : Bertrand PHISBIEN, président des arboriculteurs, au 06 85 74 81 49.

Saviez-vous que?

Le cercle ouvert de discussions

Envie d'échanger des idées, des informations, des initiatives ?

Retrouvons-nous le vendredi 14 juin 2019 de 20h00 à 22h00 dans la salle du vélo-club située au 1^{er} étage du dépôt communal - Place Allemans du Dropt à Dietwiller.



Soirées afterwork langues étrangères

Organisation	Où?	Quand
Par la Chambre de Commerce et d'industrie Campus Alsace : Entretiens personnalisés tests en ligne, s'exercer et évaluer les niveaux en langues aussi bien à l'écrit qu'à l'oral. Entrée libre. Contacts : 03 68 67 20 00 - www.cci-campus.fr campus68@alsa.cci.fr	COLMAR - Centre d'Etude des Langues 4 rue du Rhin	le mardi 18 juin 2019, de 17h à 19h
	STRASBOURG à l'antifacé -1 rue de la Division Leclerc	le mardi 18 juin 2019, de 18h30 à 21h30



Tour Alsace 2019

Un imposant peloton composé de plus de 150 coureurs cyclistes du Tour Alsace Cycliste 2019 passera à Dietwiller **le dimanche 4 août 2019 à 13h30.**

La course proviendra d'Habsheim pour se diriger vers Landser.



Finale départementale de labour

Les Jeunes Agriculteurs du Haut-Rhin organisent la finale départementale de labour, avec la collaboration des Jeunes Agriculteurs du canton de Sierentz-Huningue. Cette fête de l'agriculture sera l'occasion de rapprocher le monde urbain et la campagne et de faire découvrir le monde agricole sous un nouvel angle.

Cette année, la thématique de l'eau sera mise en avant, en montrant son importance pour l'agriculture mais aussi toutes les actions menées par la profession pour préserver sa qualité. D'autres animations pour toute la famille seront proposées en plus du concours de labour: labyrinthe de maïs, marché paysan, démonstration de

tri du bétail, sculpture à la tronçonneuse, exposition de matériel agricole, jeux et pleins d'autres surprises !

Rendez-vous le dimanche 18 août 2019 à Dietwiller, sur l'ancien stade de foot (en venant soit par la rue de la Pierre Bleue, soit par la Route Départementale 6 bis). Recherche de familles d'accueil bénévoles



L'association loi 1901 recherche des familles d'accueil bénévoles pour des jeunes étrangers, désireux de perfectionner leurs connaissances de la langue et de la culture française. Pendant toute la durée de leur séjour, les jeunes seront hébergés en famille et scolarisés au lycée le plus proche de leur lieu d'hébergement.

Informations sur le site <http://www.cei-etudes-etranger.fr> et sur Facebook : <http://www.facebook.com/CEIvoyagesjeunes>.

Centre d'Echanges Internationaux – 11-13 rue Nicolas Bouvier 35400 SAINT-MALO – 02 99 46 10 32.

Compte rendu du Conseil Municipal

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal Séance du jeudi 23 mai 2019 à 20h

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ
Etaient présents : M. KREMPPER, Mme KEMPF, M. HELFENSTEIN, Mme STEINER, adjoints ; M. RISS, M. LIEBY, M. MORILLON, M. METZ, Mme BONDUELLE, Mme LONGO, conseillers municipaux.

Absents excusés : Francine SCHUHLER procuration à Charles KREMPPER, Alain MORILLON procuration à Robert RISS

En présence de : Marie-Claude SCHULTZ - DNA

Secrétaire de séance : Annie DEVEY

Convocation du 16 mai 2019 - Ce résumé ne remplace pas le compte-rendu complet affiché en mairie

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 4 avril 2019

Le procès-verbal de la séance du jeudi 4 avril 2019 est approuvé à l'unanimité et signé séance tenante.

2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 11 avril 2019

Le procès-verbal de la séance du jeudi 11 avril 2019 est approuvé à l'unanimité et signé séance tenante.

3. Modification des statuts du Syndicat de Communes de l'Île Napoléon (SCIN)

Dans son rapport d'observations définitives, la chambre régionale des comptes (CRC) Grand Est avait préconisé que les statuts du syndicat soient « toilettés » de certaines compétences sans véritable caractère opérationnel. Ce toilettage a été réalisé à travers les délibérations du SCIN prises les 31 janvier et 28 novembre 2018. Ont ainsi été progressivement restituées aux communes, les compétences portant sur :

- La participation au financement des actions mises en œuvre au sein des syndicats mixtes des Brigades Vertes et du Quatelbach/Canal Vauban ;
- L'aménagement, l'entretien et l'exploitation du camping de Sausheim ;
- La contribution aux charges de fonctionnement de l'association de gestion de résidences logements pour personnes âgées à Sausheim ;
- La participation aux charges d'investissement et de fonctionnement du service départemental d'incendie et de secours ;
- La gestion et l'entretien d'un groupe scolaire situé au quartier Ile Napoléon à Rixheim ;
- L'aménagement, l'entretien et l'exploitation de la colline de jeux de Sausheim.

Le Conseil Municipal de Dietwiller a délibéré en ce sens le 15 mars 2018 et le 13 décembre 2018. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de finaliser les modifications statutaires demandées. C'est l'objet du projet de statuts joint en annexe, examiné en détail, avec avis favorable, par les commissions réunies du SCIN, le 27 février 2019.

Les communes sont directement saisies de cette proposition, sur laquelle elles vont devoir se prononcer dans un délai de trois mois. À défaut, leur décision sera réputée favorable.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

4. Fusion du Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau de la Région des Trois Frontières avec

le syndicat mixte du Bassin Oriental du Sundgau,
le Syndicat Intercommunal de la Hardt Sud,
le Syndicat Intercommunal du Sauruntz
et le Syndicat Intercommunal du Muehlgraben

pour la création du syndicat mixte des Cours d'Eau du Sundgau Oriental et renonciation à sa transformation concomitante en EPAGE

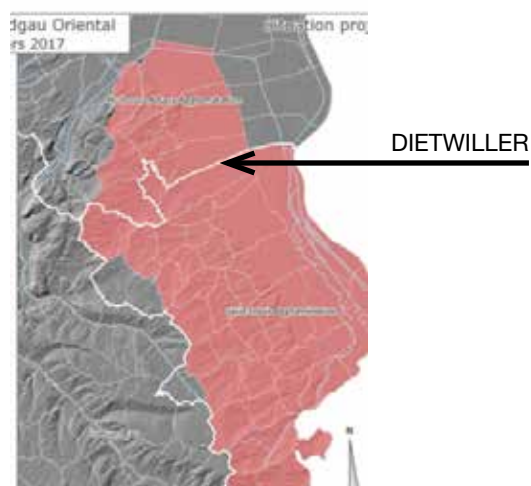
Par délibération du 24 septembre 2018, le Comité Syndical du Syndicat des Cours d'eau Hardt Sud s'est prononcé en faveur de la fusion des syndicats pour permettre au nouveau syndicat issu de cette fusion d'agir à l'échelle du bassin versant du Sundgau Oriental au titre de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations) mais également pour l'ensemble des autres compétences confiées (maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants etc ...). Le Conseil de Municipal de Dietwiller a aussi délibéré en ce sens le 28 juin 2018.

La procédure de transformation en EPAGE du Syndicat mixte du Sundgau Oriental issu de la fusion des syndicats précités s'inscrivait dans une démarche globale de labellisation en EPAGE de l'ensemble des syndicats mixtes de rivière haut-rhinois. Ce processus a été stoppé, suite aux niveaux d'exigences des différentes instances appelées à en décider. En conséquence, dans la mesure où la réglementation en vigueur n'impose pas la reconnaissance des syndicats mixtes de rivière haut-rhinois en EPAGE et où une telle transformation pourra être sollicitée à nouveau ultérieurement, il est proposé de renoncer à cette labellisation.

Toutefois, dans la mesure où le Conseil Municipal avait approuvé la transformation en EPAGE du futur Syndicat mixte du Sundgau Oriental, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération précisant ce point. En pratique, les nouveaux statuts proposés sont identiques à ceux approuvés précédemment, exception faite du terme « EPAGE » qui a été supprimé.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal. Monsieur Robert RISS reste désigné comme délégué titulaire et Monsieur Christian FRANTZ en tant que délégué suppléant.

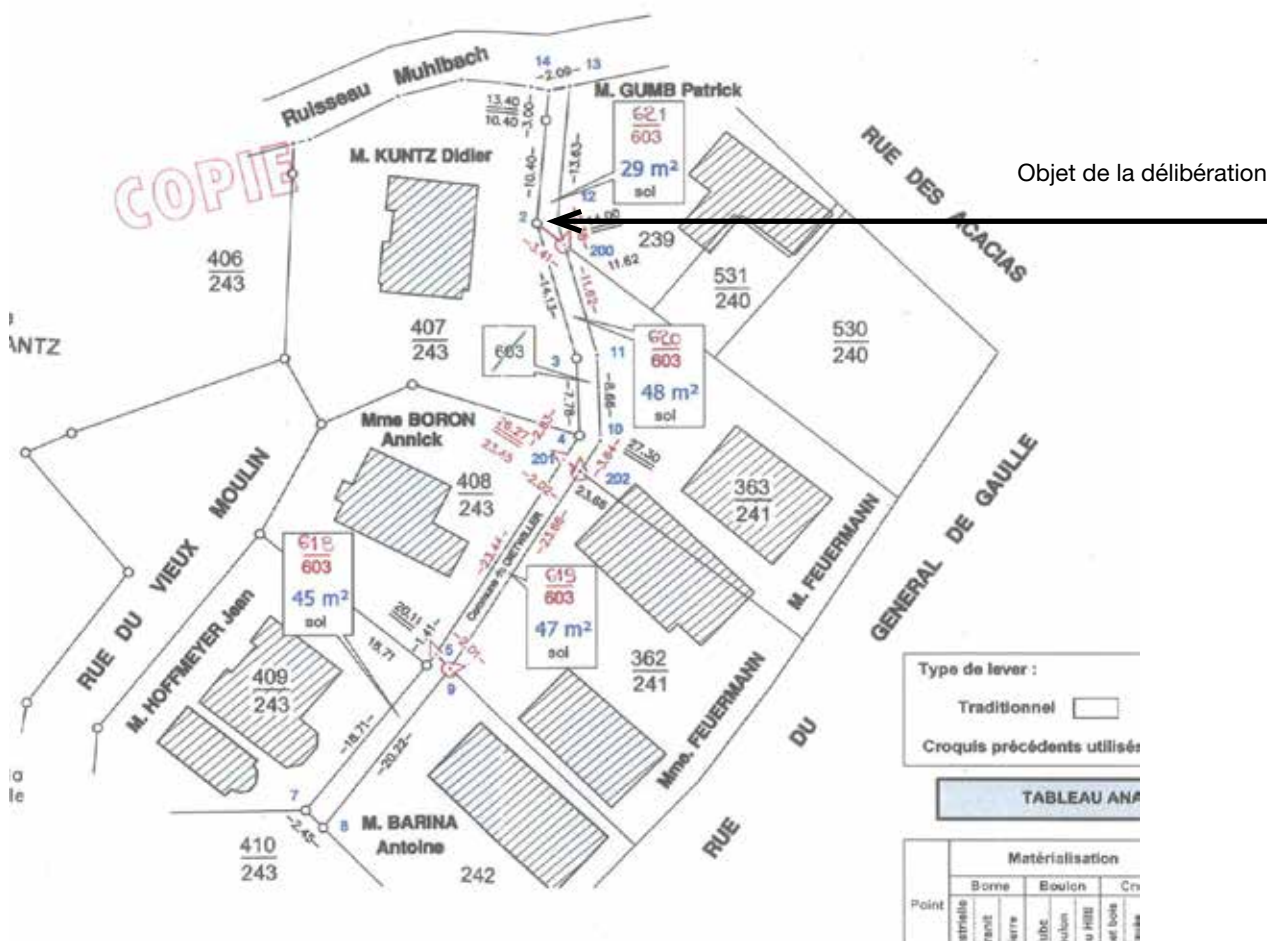
Pour information : projet de périmètre de fusion :



5. Vente de la parcelle 621 section 02 – ancien canal du moulin

Par délibération du 23/03/2017, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire de céder la parcelle n°603 section 2, correspondant à l'ancien canal de décharge du moulin, aux riverains, cette enclave n'ayant pas vocation à devenir un chemin. Conditions : vente au prix de 2250 € l'are ; selon l'estimation des domaines 2017 072V0009 reçue le 20/01/2017 ; répartition des frais de géomètre au prorata des surfaces (abornement) ; frais d'actes pris en charge par les acquéreurs. Des courriers ont été faits aux propriétaires riverains. Suite à la réponse de l'un d'entre eux, il s'agit plus spécifiquement d'autoriser la vente de la parcelle 621/603 d'une superficie de 29m², détachée de la parcelle 603 – section 2.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal



6. Achat d'un système de sonorisation de la salle des fêtes – autorisation de dépenses

Mme STEINER, adjointe, présente le devis pour l'achat de matériel de sonorisation pour la salle des fêtes. Il s'agit d'une sonorisation mobile qui pourrait être utilisée dans d'autres bâtiments. Le devis demandé à l'entreprise TSE – Habsheim, s'élève à 7092,30 € HT. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

7. Travaux du presbytère – avenant n°2 au lot n°2 (démolition et gros œuvre)

Lors des travaux de démolition dans le presbytère, il a été demandé de démolir les conduits de fumée. Il est demandé au Conseil Municipal de voter l'avenant suivant :

- Plus-value pour démolition des conduits de fumée, pour un montant de 2963,00 € HT ; 3483,60 € TTC ;
- Le montant du marché du lot n°2 ALTKIRCH Construction passe de 16 633,80 € HT à 18 638,80 € HT (après avenant n°1), à 21 601,80 € HT (après avenant n°2).

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

Compte rendu du Conseil Municipal

8. Cuisine de la salle des fêtes – réaménagement – enveloppe financière pour les travaux

Mme KEMPF, adjointe, présente l'étude de faisabilité pour l'agrandissement de la cuisine de la salle des fêtes. L'étude de faisabilité avait été confiée à l'architecte Monsieur PIMMEL, par délibération du 19/04/2018. Le montant des travaux à ce stade du projet est estimé à 143 545,03 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord sur la poursuite du projet ;
- demande que la poursuite des travaux soit confiée au Syndicat de Communes de l'Île Napoléon.

9. Recours aux services d'un avocat pour la requête en annulation d'un permis de construire délivré par la commune, auprès du tribunal administratif de Strasbourg

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la requête en annulation auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg, d'un permis de construire.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que le maire représente la commune dans les actions en justice (art. L 2122-21, 8°). Par délibération du 28/04/2016 – point 11- alinéa 10° : le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire, pour « tenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ». En complément de cette habilitation générale, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise expressément Monsieur le Maire à engager toute démarche nécessaire pour ce litige.

L'assurance Protection Juridique de la commune a été informée et un dossier a été ouvert auprès de l'assurance.

10. Actualisation du droit de préemption urbain, suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme de Dietwiller

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Les articles L.211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme donnent la possibilité aux communes dotées d'un P.L.U approuvé d'instituer, sur tout ou partie des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) telles qu'elles sont définies au P.L.U., un Droit de Préemption Urbain. Ce droit de préemption permet à la commune de mener une politique foncière en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement par l'acquisition de biens à l'occasion de mutations.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.211-1 et suivants ;

Vu la Délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2019 approuvant le P.L.U. ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de modifier le champ d'application du Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) issu du P.O.S. pour l'appliquer aux zones et secteurs suivants et tels qu'ils figurent au plan de zonage du P.L.U. approuvé annexé à la présente :

- Zones urbaines UA, UB, UE et le secteur UBt ;
- Zone à urbaniser AU ; ainsi que les secteurs AUa ; AUa1 ; AUa2 et AUe

Donne délégation au Maire, en tant que besoin, et conformément aux articles du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière, d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de

l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, lorsque **l'exercice de ce droit consiste à ne pas préempter un bien ;**

Précise que le droit de préemption urbain entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire lorsqu'elle aura fait l'objet d'un affichage en mairie et d'une insertion dans **deux journaux** diffusés dans le département. Le périmètre d'application du Droit de Préemption Urbain sera annexé au dossier de P.L.U. conformément à l'article R.123-19 du Code de l'Urbanisme.

Périmètre du Droit de Préemption Urbain



Une copie de la délibération et du plan annexé sera transmise :

- à Monsieur le Préfet,
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services Fiscaux,
- à Monsieur le Président du Conseil Supérieur du Notariat,
- à la Chambre Départementale des Notaires,
- au barreau constitué près le Tribunal de Grande Instance de Mulhouse
- au greffe du même tribunal.

Un registre sur lequel seront transcrites toutes les acquisitions réalisées par voie de préemption ainsi qu'à l'affectation définitive de ces biens sera ouvert en mairie et mis à la disposition du public conformément à l'article L.123-13 du Code de l'Urbanisme.

11. Subventions aux associations

Les demandes de subventions ont été examinées, comme les années précédentes par une commission composée de plusieurs membres du Conseil Municipal, selon les critères suivants :

- les services rendus directement aux habitants de Dietwiller,
 - les besoins financiers réels de l'association,
 - le dynamisme de l'association, les nouvelles activités,
 - la rigueur et la clarté des informations fournies à l'appui de la demande de subvention,
 - le nombre d'adhérents,
 - la participation aux animations organisées dans la commune.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les subventions accordées aux associations, de la façon suivante (colonne « vote 2019 ») :

Nom de l'association	Rappel subvention versée en 2018	subvention 2019	Prêt de locaux par la commune	Activité	Votes pour la subvention versée en 2019*
Associations de DIETWILLER					
Ancalagon	Pas de demande en dehors du prêt de locaux		Salle des fêtes : 1 fois / semaine	Self défense	-----
ASL (Dietwiller)	900 €	1100 €	Salle des fêtes : 5 fois /semaine et local stockage	Poterie, gymnastique, club des aînés, théâtre l'Arlequin, yoga, 166 membres - année 2018/2019	12 voix pour, 1 abstention
Association de jumelage (Dietwiller)	4 000 €	1500 €	-----	Jumelage Allemans du Dropt-Dietwiller -Subvention exceptionnelle pour le déplacement de Dietwiller à Allemans du Dropt (10/05/2018 au 14/05/2018)	12 voix pour, 1 abstention
Amicale des sapeurs-pompiers (Dietwiller)	1 500 €	750 €	Local salle des associations	Subvention exceptionnelle pour le voyage de Montech 30 ans jumelage en 2018	13 voix pour
Arboriculteurs (Dietwiller)	400 €	400 €	-----	Promouvoir la culture des arbres fruitiers et d'ornement, 10 membres à Dietwiller Entretien des arbres de la station de pompage SIA	13 voix pour
La Barcarolle (Dietwiller)	1 100 €	1 100 €	Salle des fêtes : 1 fois par semaine + local associations lundi soir	Chorale : 6 à 8 concerts par an, création en 2016 d'un chœur d'enfants (5 adultes et 2 enfants de Dietwiller) en 2019	13 voix pour
Donneurs de sang (Dietwiller)	150 €	150 €	-----	Don du sang (1 fois/an)	13 voix pour
Amicale des associations (Dietwiller)	786 € +250 €	735 €	-----	Animation du repas des aînés + soirée 13 juillet + journée citoyenne + commémoration du 11 novembre 2018	12 voix pour, 1 abstention

Compte rendu du Conseil Municipal

Le Petit atelier	-----	150 €	salle des associations : 1 à 2 fois par mois	Scrap booking : 7 adultes et 1 enfant de Dietwiller en 2019	13 voix pour
Chorale Sainte Cécile	-----	-----		Chorale : animation des messes et cérémonies	en attente du dépôt des statuts
Associations HORS DIETWILLER					
	<i>rappel 2018</i>	2019	activité	Vote	
ASL (Landser) tennis de table	500 €	500 €	Tennis de table : 3 enfants et 4 adultes de Dietwiller – en 2019	13 voix pour	
ACL (Landser)	710 €	0 €	Multi activités : 52 adhérents de Dietwiller (15 enfants et 37 adultes) – en 2019	en attente d'informations complémentaires	
AFAPEI (Bartenheim)	2 500 €	2 500 €	Association Frontalière des Amis et Parents de Personnes Handicapées Mentales (2 enfants et 3 adultes de Dietwiller en 2019)	13 voix pour	
Delta Revie	250 €	250 €	Téléalarmes pour personnes âgées ou handicapées (6 personnes à Dietwiller en 2019)	13 voix pour	
Association Aide aux personnes âgées (APALIB et APAMAD)	576 € +207 €	587 €+211 €	Aide à domicile, repas, animations - environ 20 bénéficiaires en 2018	13 voix pour	
Prévention routière	200 €	200 €	Intervention en classe de CM2	13 voix pour	
Société des amis de la bibliothèque départementale de prêt	125 €	125 €	Bibliobus (1 passage par mois à Dietwiller)	13 voix pour	
GAS	255 €	255 €	Groupement d'Action Sociale pour les agents de la commune - 3 agents ont fait la demande	13 voix pour	

Association USEP Ecole Primaire	1000 €	1000 €	Subvention à l'école primaire (Dietwiller) pour ses activités sportives	13 voix pour
Conservatoire des Sites Alsaciens	500 €	500 €	Préservation des milieux naturels (aide technique sur les aménagements des gravières à Dietwiller et entretien du site CSA près des étangs)	13 voix pour
Associations « sociales » et / ou bénéfiques indirects pour DIETWILLER				
SEPIA	150 €	150 €	Suicide Ecoute Prévention auprès des Adolescents	13 voix pour
SURSO (Mulhouse)	500 €	500 €	Service d'accueil pour les personnes en situation d'urgence sociale	13 voix pour
Les restaurants du cœur	500 €	500 €	Aide alimentaire, aide au retour à l'emploi, soutien scolaire	13 voix pour
Banque alimentaire	500 €	500 €	Collecte et distribution de denrées alimentaires	13 voix pour
COTRAL	200 €	200 €	Association de promotion et d'action pour le don d'organes-13 membres à Dietwiller	13 voix pour
Ligue contre le Cancer	200 €	200 €	Financement de la recherche et aide aux malades.	13 voix pour
Route Romane d'Alsace	100 €	100 €	Promotion d'un itinéraire touristique – Dietwiller est un des sites associés	13 voix pour
Syndicat d'Initiative du Pays de Sierentz	280 €	280 €	Promotion du tourisme – agence locale	13 voix pour

Compte rendu du Conseil Municipal

Autres associations – renouvellement des adhésions (délégations au maire)				
Amis du mémorial d'Alsace	100 €	100 €	délibération 25/06/2015	Délégation au maire
Association des Maires du Haut-Rhin	647,59 €	652,79 €	Informations pour les élus (0.33 € / habitant)	Délégation au maire
Association des maires ruraux	-----	130 €	délibération du 31/01/2019	Délégation au maire
AURM	500 €	500 €	Urbanisme – délibération 23/06/2016	Délégation au maire
ADAUHR	250 €	250 €	Urbanisme (PLU) – délibération 01/12/2016	Délégation au maire
Fondation du Patrimoine	120 €	120 €	Promotion et aide à la réhabilitation de bâtiments anciens	Délégation au maire
Groupement d'intérêt cynégétique	144 €	144 €	Chasse (0.30 € / ha)	Délégation au maire
Syndicat des propriétaires	139€	139 €	délibération 09/02/2017	Délégation au maire

* vote sur l'attribution d'une subvention à l'association concernée

12. Compte rendu des délégués aux Syndicats et à Mulhouse Alsace Agglomération

Mulhouse Alsace Agglomération

- **Gens du voyage** : réunions régulières avec les autres communes de l'agglomération

- **La compétence PLUi** (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) a été prise par le conseil d'agglomération du 20 mai 2019. Lorsqu'il sera élaboré, le PLUi se substituera à l'ensemble des documents d'urbanisme des communes (entre autres, au PLU de Dietwiller). Dans un premier temps, les documents d'urbanisme (PLU, carte communale ...) des différentes communes seront superposés.

Le représentant de Dietwiller participera à l'élaboration du PLUi et disposera d'une voix au conseil d'agglomération. Certes son rôle pour sa commune sera dilué, mais dans l'élaboration du PLUi, il contribuera à la vision globale de tout le bassin de vie que constitue l'agglomération. Cet état d'esprit de vision globale va dans le sens de l'intérêt des habitants de l'agglomération dans son ensemble.

Le Maire signera les permis de construire en se conformant au règlement et aux documents du PLUi au lieu de ceux du PLU.

- **Atlas de la biodiversité** : L'agglomération de Mulhouse a été retenue par l'Agence Française de la Biodiversité pour réaliser un atlas de la biodiversité communale. L'objectif est aussi d'informer et sensibiliser les habitants et les différents acteurs. La collecte des données sera réalisée par l'association ODNAT Grand Est et le Conservatoire Botanique d'Alsace. Mme DEVEY sera leur correspondante pour Dietwiller.

Bilan d'activité 2018

- **Chambre d'agriculture**

- **Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin**

- **Brigades Vertes**

SIAEP - eau potable : remarque émise au sujet du mauvais goût et de l'odeur liés à la chloration de l'eau distribuée.

Ile aux Copains – périscolaire : effectifs stables

13. Compte rendu des commissions

Urbanisme :

- Projets en cours,

- Terrains route de Schlierbach,

- Lotissement route de Schlierbach en cours d'aménagement, dénomination : lotissement du « Clos des deux églises »

Chemin « sentiers de Dietwiller » balisé avec le concours de m2a pour la plaquette.

Circuit n°20 de M2a : « Les collines de Dietwiller »

Un groupe de membres du Conseil Municipal et d'habitants de Dietwiller ont tracé et mis en place un circuit de randonnée sur le ban de Dietwiller, d'une longueur de 6.5 km. L'objectif est de promouvoir la découverte de sa propre commune pour les habitants et plus généralement d'encourager la population à l'activité physique. Le groupe a finalisé le circuit pour la journée citoyenne, le 25 mai 2019. Un prospectus a été imprimé et mis à disposition du public avec le concours de M2A. Il pourra être téléchargé sur le site www.mairie-dietwiller.fr/ (rubrique « vie associative et culturelle » puis « ballades et distractions »), ou www.mulhouse-alsace.fr/fr/randonnees-pedestres, ou bien être retiré en mairie. La signalisation a été mise en place avec le concours du Club Vosgien.

Le groupe peut s'ouvrir à d'autres personnes et va se retrouver pour échanger sur d'autres projets possibles.

Journée citoyenne : samedi 25 mai 2019 - liste des ateliers

Ecoles : écoles maternelle et élémentaire – kermesse le **vendredi 28 juin 2019**. La place Allemans du Dropt sera inaccessible aux voitures à partir de 12h.

Communication :

- Fête de la musique : **vendredi 21 juin 2019** ;

- Bal Folk – organisé avec Schlierbach et Landser – dans le cadre 1-2-3 villages le **samedi 22 juin 2019**.

14. Divers

Embauche en CDD d'un agent communal – espaces verts - pour pallier l'absence d'un agent en congé maladie suite à un accident du travail, pour une durée de 2 mois.

Embauche jeunes été : la candidature de 4 jeunes a été retenue. Il n'a pas été possible de retenir la plupart des candidatures par manque d'encadrement pendant la période estivale.

Peupliers autour du cimetière : Suite à la chute d'une très grosse branche d'un des arbres, le 10 mars 2019, un diagnostic a été demandé à l'ONF. Ce diagnostic préconise l'abattage d'un arbre situé rue de l'Eglise, et une taille sanitaire pour les sujets en mauvais état. L'intervention de l'ONF a été demandée.

Sprochrenner : cette course relais est organisée le **30 mai et 1^{er} juin 2020** entre Bâle et le nord de l'Alsace pour la promotion du dialecte alsacien, et passera par Dietwiller.

Dates prévues pour les prochains Conseils Municipaux : 27/06/2019 ; 05/09/2019 ; 10/10/2019 ; 14/11/2019 ; 12/12/2019.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 45 minutes.

Prochain Conseil Municipal : jeudi 27 juin 2019 à 20h.,

LISTE DES DOSSIERS ACCORDÉS OU REFUSÉS

N° dossier	Adresse du projet	Date de dépôt	Nature des travaux	
DP 19 D 0007	2 rue des Acacias	05/02/2019	Pose d'une clôture et d'un brise vue	Accordé le 12/04/2019
DP 19 D 0011	8 chemin de la Vieille Tour	22/02/2019	Création d'une terrasse	Accordé le 12/04/2019
DP 19 D 0012	8 chemin de la Vieille Tour	22/02/2019	Remplacement de la porte de garage	Refusé le 12/04/2019
DP 19 D 0013	7 rue du Vieux Moulin	22/02/2019	Ravalement des façades	Accordé le 12/04/2019
DP 19 D 0014	45 rue des Pâturages	25/05/2019	Construction d'un escalier et pose d'une pergola	Accordé le 09/04/2019
DP 19 D 0016	6A route de Schlierbach	15/03/2019	Installation d'une clôture	Accordé le 12/04/2019
DP 19 D 0017	63 rue de la Pierre Bleue	18/03/2019	Changement des fenêtres et des volets	Accordé le 01/04/2019
DP 19 D 0018	46 rue de la Pierre Bleue	19/03/2019	Changement et installation de fenêtres de toit	Accordé le 08/04/2019
DP 19 D 0021	3 rue des Paysans	29/03/2019	Pose d'une clôture grillagée et pose d'un portail et d'un portillon	Refusé le 12/04/2019
DP 19 D 0024	1 impasse des Boutons d'Or	16/04/2019	Remplacement des fenêtres et des portes-fenêtres	Accordé le 13/05/2019
DP 19 D 0025	11 route de Schlierbach	18/04/2019	Remplacement des fenêtres	Accordé le 14/05/2019
DP 19 D 0027	49 rue de la Pierre Bleue	30/04/2019	Remplacement de la toiture à l'identique	Accordé le 14/05/2019

Nous vous rappelons que tous les travaux de construction (clôture, piscine, abri de jardin,...) et de modifications de l'aspect extérieur (ravalement de façades, remplacement de fenêtres et volets,...) doivent faire l'objet d'une demande en Mairie.

Informations pratiques



Passage de la balayeuse Le mardi 11 juin 2019

Merci de ne pas stationner vos véhicules sur les chaussées et trottoirs.

Enlèvement des encombrants

La prochaine collecte d'encombrants en porte-à-porte, pour les personnes âgées ou handicapées ne pouvant se déplacer, aura lieu le **vendredi 28 juin 2019**.

Attention, les appareils électriques ainsi que les pneus ne sont pas collectés. Merci de sortir les objets la veille et de bien vouloir appeler en mairie pour **vous faire connaître, au plus tard, le mardi 25 juin 2019 à 19 heures**. Tél. : 03 89 26 88 88.



Acquisition d'un composteur

Vous souhaitez faire l'acquisition d'un composteur ? Il vous suffit de vous rendre à la mairie aux horaires d'ouverture pour vous faire connaître et déposer un chèque de 15 € à l'ordre du trésor public. Les composteurs en plastique, d'une capacité de 400 litres, sont commandés auprès du SIVOM de la Région Mulhousienne et sont disponibles en mairie.

Le talus du chemin de la Vieille Tour

Afin d'éviter toute dégradation de la végétation dans le chemin de la Vieille Tour, il est interdit de grimper sur le talus de quelque manière que ce soit (à vélo, à pied...).

Le démarchage à domicile

Tous les moyens sont bons pour tenter de vendre un produit miracle ou proposer des services qui vous feraient réaliser des économies.



Comment rester vigilant ?

- Ne pas céder à une personne insistante, persuasive, voire insistante,
- prendre le temps de la réflexion et ne signer aucun document sous la contrainte,
- demander et noter l'identité du démarcheur,
- exiger un devis et un exemplaire écrit,
- refuser tout paiement à la commande...

En cas de doute

Prévenez la gendarmerie (17 ou 112).

Protection contre le démarchage téléphonique

Inscrivez-vous gratuitement sur la liste bloctel.gouv.fr.



Activités et comportements bruyants

L'arrêté municipal n° 036/2018 stipule que **les travaux de bricolage, de jardinage réalisés par les particuliers** à l'aide d'outils ou d'appareils thermiques ou électriques sont autorisés du lundi au samedi (sauf jours fériés) de 8h à 12h et de 13h30 à 20h.

Les travaux de bricolage, de jardinage et activités ayant pour origine un chantier de travaux publics ou privés réalisés par des professionnels sont autorisés du lundi au samedi (sauf jours fériés) de 7h à 19h.

Les travaux agricoles réalisés par ou pour le compte d'une exploitation agricole professionnelle ne sont pas soumis à des restrictions horaires.

Pour le respect et la tranquillité de tous, optez pour quelques règles de civisme comme par exemple :

- ne pas augmenter trop fort le volume de la musique (notamment les basses),
- neutraliser les aboiements intempestifs des chiens,
- discuter de manière discrète si vous êtes dehors tard le soir.

Place Allemans du Dropt inaccessible aux véhicules

- Fête de la musique vendredi 21 juin, à partir de 12h
- Bal Folk, toute la journée
- Kermesse de l'école primaire, à partir de 12h, **le vendredi 28 juin 2019**.



Informations pratiques



«French Curiosity»

Vous êtes venu travailler pour une période plus ou moins longue à Bâle ou ses environs et vous souhaitez vous faire aider dans les démarches administratives, vous souhaitez également suivre des cours de langue et de culture française ?

Rendez-vous sur la page Facebook «French Curiosity» de Madame Sandrine SELLÈS <https://www.facebook.com/Frenchcurious> et sur le site Internet www.french-curiosity.fr



Réglementation de la loi Labbé

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la loi Labbé interdit aux jardiniers amateurs d'utiliser des produits phytosanitaires de synthèse. Les produits de biocontrôle, les produits utilisables en agriculture biologique et les produits à faible risque, portant la mention «EAJ» (emploi autorisé dans les jardins), restent néanmoins autorisés. Attention, de nombreuses recettes «maison» circulent, aussi bien sur Internet que par le bouche à oreille. Ces préparations,

même fabriquées à partir d'ingrédients d'origine naturelle, peuvent être néfastes pour l'environnement et l'utilisateur ! Par exemple, le vinaigre était autorisé comme substance de base pour les usages suivants : fongicide, bactéricide, traitement de semences, désinfection des outils de coupe... Documents de référence consultables sur www.ecodds.com.

Plan canicule

Depuis les conséquences dramatiques de la canicule de l'été 2003, un registre nominatif et confidentiel a été ouvert au Service Action Sociale et Aînés de notre commune, dont la finalité exclusive est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès des personnes inscrites sur le registre, en cas de déclenchement par le Préfet, du Plan d'Alerte et d'Urgence.

La demande d'inscription, disponible en mairie, est facultative. Elle est réalisée par la personne elle-même ou par un tiers.

Pour vous inscrire, ou pour avoir de plus amples renseignements, vous pouvez vous adresser à la mairie, aux heures d'ouverture, ou par téléphone au 03 89 26 88 88.



Votre rubrique

Service demandé ou offert	Date ou période	Coordonnées
La liste des assistantes maternelles agréées est constamment mise à jour. Pour obtenir plus de détails, vous pouvez contacter la responsable du relais, Marie-Hélène FREUDENREICH.	Le mardi de 14h30 à 17h30. Le jeudi et le vendredi de 8h30 à 11h30.	03.89.65.35.61 ou relais.amat@wanadoo.fr 20, rue du Beau Site 68400 RIEDISHEIM